

Règlement du jeu LG « Fétuques élégées » Du 07/03/2022 au 30/09/2022

Préambule

La société Limagrain Europe S.A.S. au capital de 10 543 346,75 €, dont le siège social est situé Rue Henri Mondor - Biopôle Clermont Limagne - 63360 Saint-Beauzire - France, immatriculée au Registre du Commerce de Clermont-Ferrand sous le numéro 542 009 824 (ci-après « **LG Semences Hybrides et Fourragères** »),

Organise un jeu intitulé « **Fétuques élégées** » (ci-après « le **Jeu** ») avec obligation d'achat, du 07.03.2022 00h00 au 30.09.2022 12h00, et accessible sur le site <https://form.jotform.com/220452448825356> (ci-après « le **Site** »)

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve par tout Participant du présent règlement dans son intégralité. Toute participation contraire aux dispositions du présent règlement sera considérée comme nulle et non avenue.

Art.1 - Conditions de participation :

Le Jeu est ouvert à tout(e) professionnel(le) agricole (exploitant(e)s agricoles, à salarié(e)s d'exploitations agricoles), à tout(e) salarié(e) de la distribution de produits agricoles, aux prescripteurs agricoles et aux étudiant(e)s en formation agricole, majeur(e) à la date de participation et résidant en France métropolitaine (Corse incluse), disposant d'un accès internet (ci-après « **Participant(s)** »), à l'exclusion des membres du personnel de LG Semences Hybrides et Fourragères et de leur famille directe vivant sous le même toit, ainsi que de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation ou la gestion du Jeu.

La participation au Jeu se fait exclusivement par internet via le formulaire électronique en ligne accessible sur le Site. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Art.2 - Modalités :

Pour participer au Jeu, les Participants devront :

1/ se connecter sur le Site, avec un bon de livraison correspondant à l'achat d'au moins un sac de semences commerciales des variétés de fétuque élevée LG dénommées SWEETY ou DORDOGNE réalisée entre le 01.01.2022 et le 30.09.2022,

2/ compléter le formulaire d'inscription en indiquant vos coordonnées complètes : civilité* - nom* - prénom* - /ou raison sociale * adresse postale* - email* - n° de téléphone (* = Champs obligatoires) et télécharger de manière claire et lisible en format image (jpg, png, tif...) ou document (pdf...) le bon de livraison visé au paragraphe 1/ ci-dessus faisant apparaître la date de commande ou de livraison,

3/ confirmer avoir pris connaissance et accepter le présent règlement puis valider sa participation.

Toute inscription incomplète, illisible ou dont les coordonnées sont erronées ou qui s'avère être une fausse identité après vérification, sera considérée comme nulle.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale, même bon de livraison) est autorisée pendant toute la durée du Jeu.

Art. 3 - Abus et Fraude

LG Semences Hybrides et Fourragères pourra suspendre et annuler la participation d'un ou plusieurs Participant(s), en cas de constatation d'un comportement suspect qui peut être, sans que cela soit exhaustif : des déclarations mensongères ou inexactes, la mise en place d'un système de réponses automatisé ; une tentative de forcer les serveurs des organisateurs ; une multiplication de comptes...



LG Semences Hybrides et Fourragères est seule décisionnaire de la disqualification, de l'exclusion ou de la réintégration des Participants concernés au regard des informations en sa possession, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

LG Semences Hybrides et Fourragères se réserve le droit de ne pas attribuer les gratifications aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes quiconque aura fraudé ou tenté de frauder. Elle ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

LG Semences Hybrides et Fourragères pourra suspendre ou annuler tout ou partie du jeu, s'il apparaît que des fraudes et abus sont intervenus sous quelque forme que ce soit.

Art. 4 - Désignation du gagnant

Un tirage au sort sera organisé par LG Semences Hybrides et Fourragères le 30/09/2022 à partir de 12h30. Le tirage au sort désignera dix (10) gagnants parmi tous les Participants remplissant les conditions et modalités de participation prévues aux articles 1 et 2 ci-dessus.

Lors de la désignation des gagnants, LG Semences Hybrides et Fourragères se réserve le droit de demander à tout gagnant de justifier des conditions requises pour sa participation décrites dans le présent règlement. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant d'apporter de justification sera exclue du Jeu et ne pourra pas bénéficier de sa dotation.

Art. 5 - Dotations

Le lot attribué à chacun des 10 gagnants tirés au sort est un bon pour un « week-end gourmand en Dordogne pour deux personnes », d'une valeur de 280,00 € TTC (tarif donné à titre indicatif) incluant 1 nuit d'hôtel, 1 petit déjeuner et 1 repas pour 2 personnes valable du 1^{er} mars 2022 au 31 août 2023.

Ce bon ne comprend pas : toutes les prestations non mentionnées ci-dessus telles que tous les frais de transports (tels que l'acheminement A/R, le carburant, le(s) péage(s)), les frais de restauration hors petits-déjeuners, les boissons, les dépenses personnelles, les pourboires.

Chaque dotation ne sera pas cumulable de sorte que chaque Participant ne peut gagner qu'une seule fois.

La valeur des lots est évaluée au moment de la rédaction du présent Règlement sur la base des tarifs couramment constatés. Cette valeur est susceptible de subir des variations qui n'engagent pas la responsabilité de la société organisatrice.

En ce qui concerne le lot attribué à chaque gagnant, il est précisé que LG Semences Hybrides et Fourragères ne fait que délivrer les lots gagnés et n'a pas la qualité de producteur, ni de fabricant, ni de fournisseur, ni de vendeur, ni de distributeur des lots, quels qu'ils soient, et ne saurait donc voir sa responsabilité engagée à aucun de ces titres.

Art. 6 - Annonce des gagnants et Remise des lots

Les gagnants seront contactés entre le 01/10/2022 et le 07/12/2022 par email à l'adresse renseignée sur leurs formulaires de participation. Il ne sera adressé aucun mail ou courrier aux Participants qui n'auront pas gagné.

Les gagnants disposeront alors de 5 (cinq) jours ouvrés à compter de la réception du mail pour y répondre. En l'absence de réponse passé ce délai, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à son lot. Ce dernier ne pourra plus être réclamé et sera de la propriété de la société organisatrice qui pourra en disposer à sa convenance.

Le gagnant ne pourra en aucun cas se prévaloir de l'absence de prise de connaissance du courrier électronique l'avisant de son lot dans les délais impartis pour solliciter l'octroi du gain.

Les lots seront expédiés aux gagnants par voie postale et/ou email dans un délai compris entre dix (10) et douze (12) semaines après la clôture du Jeu à l'adresse qu'ils auront indiquée à LG Semences Hybrides et Fourragères dans leurs formulaires de participation.



Dans le cas où tout ou partie des coordonnées du gagnant s'avéreraient manifestement fausses ou erronées (notamment l'adresse électronique), il n'appartiendrait en aucun cas à LG Semences Hybrides et Fourragères d'effectuer des recherches de quelque nature que ce soit pour retrouver le ou les gagnants. Celui-ci perdrait le bénéfice de son gain et ne pourrait prétendre à aucune compensation.

Les organisateurs ne sauraient être responsables au cas où l'envoi des lots à un Participant ne lui parviendrait pas pour quelque raison que ce soit, telle que, sans que cette liste soit limitative : perte de courrier, données inexploitable, réception du lot par un autrui, etc. Les lots seront perdus pour leurs bénéficiaires et non remis en jeu, sans que la responsabilité de la société organisatrice puisse être engagée à ce titre.

Toute contestation ou réclamation sur le Jeu devra être adressée au plus tard le 07/12/2022.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit et pour quelque cause que ce soit.

Les représentations graphiques présentant les dotations sont communiquées à titre d'illustration uniquement et ne peuvent en aucun cas être considérées comme étant contractuelles.

LG Semences Hybrides et Fourragères ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents survenus pendant la durée de la jouissance des dotations par les gagnants.

Art. 8 - Connexion

LG Semences Hybrides et Fourragères rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les informations, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau.

Plus particulièrement, l'organisateur ne saurait être tenu responsable de tous dommages matériels et immatériels causés aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.

Il appartient donc à chaque Participant de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger contre toute atteinte, ses données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique. La connexion de tout Participant et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

L'organisateur ne saurait davantage être tenu responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement des réseaux.

Art. 9 - Réserves

La responsabilité de LG Semences Hybrides et Fourragères ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé. LG Semences Hybrides et Fourragères se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date et/ou heure annoncée.

En cas de force majeure telle que définie par la législation et la jurisprudence françaises, et si les circonstances l'exigent, LG Semences Hybrides et Fourragères se réserve le droit de remplacer les dotations par des dotations de nature équivalente, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Art. 10 – Règlement

Le présent Règlement est déposé en l'étude SCP BELLON-ROLLAND-SENTUCQ, Huissiers de justice associés 6-8 rue de l'étoile, 63000 CLERMONT FERRAND.



Le présent règlement peut être consulté et imprimé à tout moment sur le Site ou être adressé par courrier sur simple demande écrite à LG Semences Hybrides et Fourragères - Biopôle Clermont-Limagne - Service Communication – CS 50005 63360 GERZAT, avec remboursement du timbre sur simple demande (tarif lent en vigueur).

Les frais d'affranchissement liés à la demande d'envoi du règlement de Jeu seront remboursés sur la base du tarif lent en vigueur (moins de 20 grammes) sur simple demande écrite concomitante (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse ci-dessus.

Art 11 –Frais de participation

Les frais de connexion engendrés par la prise de participation au Jeu tels que les frais d'affranchissement, communication ou connexion internet sont à la charge des Participants et ne feront pas l'objet de remboursement.

Art. 12 - Informatique et libertés – Vie privée

LG Semences Hybrides et Fourragères traite des données personnelles vous concernant. Les données collectées sont destinées à LG Semences Hybrides et Fourragères organisant le Jeu, aux seules fins de participation au Jeu, de gestion des gagnants et d'attribution des lots.

Conformément à la réglementation en vigueur, notamment le Règlement n° 2016/679 (RGPD) du 27 avril 2016, toutes les données à caractère personnel concernant les Participants sont traitées de manière à garantir la sécurité, l'intégrité et la plus stricte confidentialité desdites données.

LG Semences Hybrides et Fourragères est l'unique responsable du traitement. A ce titre, tout traitement des données à caractère personnel réalisé dans le cadre du tirage au sort est effectué sous la responsabilité de LG Semences Hybrides et Fourragères. Les données à caractère personnel collectées sont destinées à LG Semences Hybrides et Fourragères qui peut être amené à les partager avec ses employés et autres entités du Groupe Limagrain (ainsi qu'avec leurs prestataires potentiels), ses sous-traitants ou prestataires de services.

Les données à caractère personnel pourront être utilisées par les services internes de LG Semences Hybrides et Fourragères, tels que les services marketing, afin de proposer des produits et services LG Seeds. Elles seront conservées par LG Semences Hybrides et Fourragères pendant un délai de trois ans à compter de leur collecte ou du dernier contact avec LG Semences Hybrides et Fourragères.

Les Participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation, de portabilité et de suppression des données et informations les concernant par simple demande à l'attention du délégué à la protection des données à l'adresse email suivante : DPO-LE@Limagrain.com. Le cas échéant, Les Participants disposent du droit de porter une réclamation auprès de la C.N.I.L.

Art. 13 - Attribution de compétence

Les parties admettent sans réserve que le simple fait de participer au Jeu les soumet obligatoirement aux lois françaises, sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable relèvera des tribunaux compétents de Clermont-Ferrand (63) et ce, même en cas de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie.

Fait à Saint-Beauzire, le 02/03/2022

